



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PEL

Question au Gouvernement n° 2137

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, les encours sur les plans d'épargne logement atteignent environ 900 milliards de francs et se sont accrus de plus de 20 % au cours de l'année écoulée. Pourtant, nous constatons qu'un tiers seulement de cette épargne est affecté à la construction.

M. Jean-Pierre Defontaine. Ce n'est pas ce qu'a dit M. Galland !

M. Michel Bouvard. Ainsi, bien que les aides et les mesures fiscales dont bénéficient leurs détenteurs n'aient pas d'autres justifications, les plans d'épargne logement ne contribuent pas suffisamment à la construction, et donc au soutien de l'emploi.

Nous comprenons donc, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que le Gouvernement ait décidé d'abaisser à la fois le taux des intérêts servis et celui des emprunts qui seront contractés par les épargnants désireux de construire.

Ce recentrage est légitime. Pouvez-vous néanmoins nous confirmer que cette décision ne concernera que les nouveaux prêts et nous indiquer quels effets vous en attendez pour relancer l'activité de construction dans notre pays ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le député, nous devons d'abord nous rejouir que les taux d'intérêt n'aient jamais été aussi faibles. C'est la conséquence de la politique menée depuis dix-huit mois. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Bataille. menteur !

M. le ministre de l'économie et des finances. Dans cette heureuse orientation, le temps est venu de réviser les taux concernant les plans d'épargne logement, qui, vous l'avez rappelé, permettent d'accéder à des prêts particulièrement avantageux.

Je vous confirme d'abord que la décision prise hier ne remet pas en cause la rémunération des plans ouverts jusqu'à aujourd'hui.

M. Christian Bataille. M. Galland a dit le contraire !

M. le ministre de l'économie et des finances. À partir de jeudi prochain, les nouveaux plans d'épargne logement seront rémunérés à 4,25 % et non plus à 5,25 %. En contrepartie, les souscripteurs pourront emprunter à 4,8 %, au lieu de 5,54 % aujourd'hui. Le taux n'aura jamais été aussi faible. C'est donc une très bonne nouvelle pour les familles qui souhaitent accéder à la propriété ou moderniser leur logement. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) C'est une bonne nouvelle aussi pour le secteur de la construction et du logement.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

## Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Monsieur le president, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collegues, les encours sur les plans d'epargne logement atteignent environ 900 milliards de francs et se sont accrus de plus de 20 % au cours de l'annee ecoulee. Pourtant, nous constatons qu'un tiers seulement de cette epargne est affecte a la construction.

M. Jean-Pierre Defontaine. Ce n'est pas ce qu'a dit M. Galland !

M. Michel Bouvard. Ainsi, bien que les aides et les mesures fiscales dont beneficent leurs detenteurs n'aient pas d'autres justifications, les plans d'epargne logement ne contribuent pas suffisamment a la construction, et donc au soutien de l'emploi.

Nous comprenons donc, monsieur le ministre de l'economie et des finances, que le Gouvernement ait decide d'abaisser a la fois le taux des interets servis et celui des emprunts qui seront contractes par les epargnants desireux de construire.

Ce recentrage est legitime. Pouvez-vous neanmoins nous confirmer que cette decision ne concernera que les nouveaux prets et nous indiquer quels effets vous en attendez pour relancer l'activite de construction dans notre pays ?

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'economie et des finances.

M. Jean Arthuis, ministre de l'economie et des finances. Monsieur le depute, nous devons d'abord nous rejouir que les taux d'interet n'aient jamais ete aussi faibles. C'est la consequence de la politique menee depuis dix-huit mois. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Christian Bataille. Menteur !

M. le ministre de l'economie et des finances. Dans cette heureuse orientation, le temps est venu de reviser les taux concernant les plans d'epargne logement, qui, vous l'avez rappele, permettent d'accéder a des prets particulierement avantageux.

Je vous confirme d'abord que la decision prise hier ne remet pas en cause la remuneration des plans ouverts jusqu'a aujourd'hui.

M. Christian Bataille. M. Galland a dit le contraire !

M. le ministre de l'economie et des finances. A partir de jeudi prochain, les nouveaux plans d'epargne logement seront remuneres a 4,25 % et non plus a 5,25 %. En contrepartie, les souscripteurs pourront emprunter a 4,8 %, au lieu de 5,54 % aujourd'hui. Le taux n'aura jamais ete aussi faible. C'est donc une tres bonne nouvelle pour les familles qui souhaitent acceder a la propriete ou moderniser leur logement. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.) C'est une bonne nouvelle aussi pour le secteur de la construction et du logement. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Bouvard Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2137

**Rubrique :** Epargne

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 janvier 1997, page 243

**Réponse publiée le :** 22 janvier 1997, page 243

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 janvier 1997